

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 2 juillet 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-59

Le conseil d'administration s'est réuni le 02 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 22 juin 2018.

Point de l'ordre du jour :

6.2. Conventions et doubles diplômes.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2018,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver des conventions pédagogiques ainsi que des doubles diplômes.

Proposition de décision soumise au conseil :

1. Approbation des conventions suivantes :

- convention cadre avec la direction des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- convention d'application avec la direction des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- convention avec le Centre National Pédagogique des Maisons Familiales Rurales (CNP) et l'Association Nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA)

2. Approbation de doubles diplômes :

- licence d'histoire avec l'université de Bochum (Allemagne) ;
- master d'histoire avec l'université de Bochum (Allemagne) ;
- licence de musicologie avec la Folkwang Universität der Künste Essen (Allemagne) ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

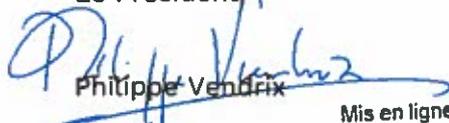
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	33
Abstentions :	0
Votes exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	0

Pièces jointes :

- Textes des conventions et des doubles diplômes.

Fait à Tours, le 4 juillet 2018

Le Président



Philippe Vendrix
Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

10 JUL. 2018

Transmise au recteur le :

10 JUL. 2018



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2018

Université de Tours / Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'air

Entre les soussignés :

L'université de Tours, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, représentée par son Président, Monsieur Philippe VENDRIX, désignée ci-après université de Tours,

Et

La Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air (DRHAA), agissant au titre de l'Armée de l'Air et représentée par le Général de XX [prénom Nom],

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du xx/xx/2018.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Armée de l'Air et l'université de Tours.

Cette coopération porte sur :

- des prestations d'accompagnement réalisées par l'université de Tours,
- l'inscription de personnels de l'Armée de l'Air dans les formations de l'université de Tours dans le cadre de la formation professionnelle continue,
- la collaboration de l'Armée de l'Air avec les différents départements de l'université de Tours,
- l'accueil au sein d'unités relevant de l'Armée de l'Air, de stagiaires étudiants de l'université de Tours pour lesquels les modalités d'accueil seront définies dans des conventions particulières.

Article 2 : Accompagnement

Après la validation par la DRHAA d'un besoin de formation en Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique (EMSST), un enseignant de l'université de Tours officiera en qualité de consultant et mettra à disposition toute son expertise correspondant aux besoins exprimés. Les modalités pratiques, financières et légales feront l'objet de conventions particulières.

Article 3 :

Accueil des collaborateurs de l'Armée de l'Air dans les formations de l'université de Tours

L'université de Tours pourra accueillir des personnels de l'Armée de l'Air dans ses formations selon les modalités suivantes :

- dans toutes les formations diplômantes proposées par l'université de Tours (sanctionnées par des épreuves attribuant des points ECTS) et à condition de satisfaire au niveau requis pour l'inscription, y compris le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires).

L'Armée de l'Air fournira au Service de la Formation Continue (SFC) une liste nominative établie pour le cycle de formation à venir. Le SFC lui indiquera les modalités de candidature en vue des sélections pédagogiques, en tenant compte des calendriers de candidature fixés par l'université de Tours.

- dans les formations courtes non diplômantes,

L'Armée de l'Air contactera le SFC pour préciser le projet de parcours de formation non diplômante ou sur mesure envisagé pour leur personnel et fournira une liste nominative. En fonction du volume de personnels de l'Armée de l'Air, il peut être envisagé que cette formation soit délivrée sur site militaire.

- dans certains modules (Unités d'Enseignement des maquettes de formation diplômante) en vue d'un complément de formation sans validation de cursus, l'Armée de l'Air contactera le SFC qui lui précisera les étapes du dispositif d'inscription au module, instauré par la CFVU.

Quel que soit le parcours de formation, les frais de formation devront respecter la politique générale de tarification des actions de formation continue de l'université de Tours, approuvée en Conseil d'Administration. Une convention de formation professionnelle continue sera établie pour chaque prestation de formation.

Article 4 :

Collaboration de l'Armée de l'Air avec l'université de Tours

L'université peut être amenée à solliciter des experts de l'Armée de l'Air pour intervenir en tant que chargés de cours dans les formations dispensées au sein des départements de l'université de Tours en satisfaisant aux règles de recrutement en vigueur.

Article 5 :

Accueil des stagiaires

L'Armée de l'Air favorisera l'accueil des étudiants de formation initiale, inscrits dans un Master dans le cadre de stages prévus dans la maquette.

L'Armée de l'Air accueillera en priorité les personnels militaires inscrits en formation au titre de la formation continue.

L'Armée de l'Air étudiera la possibilité d'offrir des terrains de recherche aux enseignants-chercheurs de l'université de Tours. L'accueil de doctorants au sein des institutions relevant de l'Armée de l'Air fera l'objet d'une étude ciblée et les modalités de cet accueil feront l'objet d'une convention particulière.

**Article 6 :
Modification**

En cas de modification des clauses de la présente convention en cours d'exécution, un avenant sera signé entre les deux parties après accord sur les notifications des causes de modification.

**Article 7 :
Reconduction, résiliation**

Cette convention est établie pour une période de cinq ans. Chaque co-contractant disposera d'une possibilité de résiliation, à l'issue de chaque année.

**Article 8 :
Litiges**

Tout différend qui pourrait s'élever à l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention sera, à défaut de règlement amiable, porté devant la juridiction compétente.

La présente convention comprend trois pages.

Fait en 2 exemplaires, à Tours le

Pour l'Armée de l'Air,

Pour l'Université de Tours

Le Président, Philippe VENDRIX



CONVENTION PARTICULIERE 2018 PARCOURS « PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS »

Relative à l'accueil de personnels de l'armée de l'air au sein de parcours de formation de l'université de TOURS.

L'université de Tours, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, représentée par son président, Monsieur Philippe VENDRIX, désignée ci-après université de Tours.

Et

La Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air (DRHAA), agissant au titre de l'armée de l'air, représentée par le sous-directeur Emploi Formation, le Général de Brigade aérienne Thierry Combet.

Ci-après dénommés « les parties ».

- Vu la loi 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ;
- Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- Vu le décret n°2017-382 relatif aux parcours de formation, aux forfaits de prise en charge des actions de professionnalisation et aux justificatifs d'assiduité d'une personne en formation ;
- Vu le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Vu la convention cadre de partenariat 2018.

Vu l'avis favorable du Conseil de l'UFR Arts et Sciences humaines du xx/xx/2018.

Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du xx/xx/2018.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 **Objet de la convention**

Cette convention définit et précise les conditions dans lesquelles les officiers stagiaires de l'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique (EMSST) suivent les cycles

d'enseignement de psychologie à l'Université (Licence, Master)¹ et dont l'objectif est l'obtention d'un Master 2 « Psychologue du travail et des organisations ».

Article 2 **Objectifs de l'enseignement**

Il s'agit de leur permettre d'acquérir des connaissances théoriques et appliquées relatives à la psychologie du travail et des organisations. L'obtention du Master 2 reste l'objectif à atteindre par les étudiants militaires (officiers stagiaires) mais cette convention ne dispense pas les candidats présentés par l'armée de l'air de satisfaire aux conditions de sélection d'entrée en Master.

Article 3 **Conditions d'admission**

3.1. Généralités

Tout candidat doit constituer un dossier de candidature qui sera soumis à l'examen de la commission pédagogique de l'université de Tours. Le candidat pourra éventuellement bénéficier d'une validation de certaines unités d'enseignement au vu du dossier relatif à l'année d'étude postulée.

3.2. Niveaux d'entrée en formation auxquels peuvent prétendre les postulants présentés par la DRHAA

Toute personne présentée par la DRHAA réunissant les prérequis listés dans le tableau qui suit pourra présenter un dossier de candidature à la commission pédagogique de l'université de Tours en vue d'entrer en formation au niveau indiqué dans le tableau suivant. La commission mixte étant souveraine, ce qui suit ne présume pas de sa décision finale.

Niveau d'entrée en formation possible après candidature	Prérequis minimum pour présenter un dossier à la commission mixte en vue d'y prétendre
Licence 3	Personnes ayant validé une Licence 1 de psychologie et dont le cursus professionnel peut leur permettre de justifier un niveau Licence 2 de psychologie. ²
	Personnes ayant validé une Licence 2 de psychologie.
	Personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 5. ²
Master 1	Personnes titulaires d'un diplôme de Licence de psychologie.

Toute personne présentée par la DRHAA et ne réunissant pas les pré-requis listés dans le tableau qui précède peut déposer un dossier de candidature qui, au vu de son contenu, décidera du niveau d'entrée en formation adapté.

Article 4 **Statut des officiers stagiaires**

Les officiers stagiaires ayant satisfait aux conditions d'admission, sont inscrits dans le cadre de la formation continue auprès du Service de Formation Continue (SFC) de l'université de Tours.

¹ Selon le système LMD (Licence/Master/Doctorat).

² Ces personnels auront suivi la formation d'initiation à la psychologie assurée à distance par le CERP'Air³. Une attestation de la qualité du travail fourni et du niveau de maîtrise des sujets traités sera délivrée et versée en appui au dossier de VAPP.

³ Centre d'Etudes et de Recherches Psychologiques de l'Armée de l'air.

Article 5

Préparation au cursus universitaire

L'officier stagiaire peut bénéficier d'une préparation dispensée par le CERP'Air et dont le contenu est construit conjointement avec l'université de Tours.

Article 6

Cursus universitaire

6.1. Contenu de la formation

L'officier stagiaire pourra être dispensé, après constitution d'un dossier de VAPP et avis de la commission pédagogique, du stage « Découverte du monde professionnel » en première année de Master.

6.2. Validation du cursus universitaire

Toute année de formation est validée par la réussite de l'officier stagiaire aux examens et contrôles qui la sanctionnent.

Au même titre, le diplôme de Master « Psychologie du travail et des organisations » est validé si l'officier stagiaire satisfait à la totalité des épreuves intermédiaires et/ou terminales qui composent la sanction de ce diplôme.

Dans tous les cas, l'officier stagiaire présenté par l'armée de l'air est tenu à l'assiduité des enseignements dispensés et devra présenter la totalité des sessions d'examens.

Article 7

Conditions financières

Les frais de formation continue correspondent aux montants fixés et votés annuellement par le Conseil d'Administration de l'université de Tours.

Article 8

Modification

En cas de modification des clauses de la présente convention en cours d'exécution, un avenant sera signé entre les deux parties après accord sur les notifications des causes de modification.

Article 9

Reconduction, résiliation

Cette convention est établie pour une période de cinq ans. Chaque co-contractant disposera d'une possibilité de résiliation, à l'issue de chaque année, et de modification de la présente convention par voie d'avenant.

Article 10
Litiges

Tout différend qui pourrait s'élever à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera, à défaut de règlement amiable, porté devant la juridiction compétente.

La présente convention comprend quatre pages.

Fait en 2 exemplaires, à Tours le

Pour l'Armée de l'Air,

Pour l'université de Tours

Attache de signature du sous-directeur
Emploi Formation, de la Direction
des Ressources Humaines
de l'Armée de l'Air

Le Président, Philippe VENDRIX

CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Conformément aux dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, et à l'article L 718-16 du code de l'éducation.

La présente convention est conclue entre :

Le Centre National Pédagogique des Maisons Familiales Rurales (CNP) – 23, route de Blois - 45380 Chaingy, représenté par Monsieur Philippe Ristord, Directeur.

L'Association Nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA) – 58, rue Notre Dame de Lorette – 75009 Paris, représentée Monsieur Pierre Pivotsky, Président.

Et

L'université de Tours, UFR Arts et Sciences Humaines – Département des Sciences de l'Éducation et de la Formation - 60, rue du Plat d'Étain - BP 12050 - 37020 Tours cedex 1, représentée par Monsieur Philippe Vendrix, Président.

Après l'avis favorable du Conseil d'UFR ASH du 14 juin 2018 ;
Après l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 21 juin 2018.

Article 1 : Objet de la convention

L'Université de Tours organise en partenariat avec le CNP des MFR une formation continue ayant pour objet la préparation au Master Mention : Sciences de l'Éducation et de la Formation, Parcours : **Ingénierie et Fonctions d'ACcompagnement en formation (IFAC)**, pour les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020, selon la maquette en vigueur pour ce diplôme.

Article 2 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Cette formation s'adresse aux personnels des MFR, titulaires d'une Maîtrise ou ayant validé un Master 1 ou un autre niveau de formation d'enseignement supérieur, ayant une expérience de formateur ou de formatrice d'au moins cinq ans et ayant obtenu la qualification pédagogique (Certificat du Moniteur de Formations Alternées). Ils devront déposer un dossier de candidature incluant la demande de Validation des Etudes, Expériences Professionnelles ou Acquis Personnels et seront reçus en entretien de sélection. La commission de sélection donnera un avis favorable ou non à l'entrée en formation.

Article 3 : Responsabilités

La responsabilité du diplôme est assurée par l'université de Tours qui a désigné Monsieur Noël DENOYEL, Maître de Conférences comme responsable pédagogique du Master IFAC et référent de la promotion de Chaingy et Monsieur Sébastien PESCE, Maître de conférences comme responsable scientifique. Le CNP des MFR a désigné Madame Lucie DURET-GUERINEAU, Docteur en Sciences de l'Éducation et responsable de formation au CNP comme co-responsable pédagogique.

Le démarrage effectif sera décidé d'un commun accord entre les signataires de la présente, après évaluation des conditions d'ouverture en termes d'effectifs et de fonctionnement.

Article 4 : Organisation

La formation comporte **300** heures de formation et sera organisée sur une durée de deux années au lieu d'une année habituellement pour des raisons de compatibilité avec l'activité professionnelle des personnels des MFR.

Elle se déroulera du **1^{er} octobre 2018 à 30 juin 2020** soit 12 sessions d'une durée de trois à cinq jours chacune.

150 heures de formation seront réalisées la première année universitaire. 4 sessions auront lieu dans les locaux du CNP des MFR et 2 sessions dans les locaux de l'université de Tours.

150 heures de formation seront réalisées la seconde année universitaire. 4 sessions auront lieu dans les locaux du CNP des MFR et 2 sessions dans les locaux de l'université de Tours auxquelles s'ajouteront les soutenances à Tours.

S'y ajoutent 140 heures d'autoformation tuteurée et accompagnée sur site. Le terrain professionnel permettra de valider le stage obligatoire prévu dans la maquette du diplôme.

La formation sera sanctionnée par le Master cité à l'article 1 en cas de succès aux épreuves ou par une attestation de fin de stage dans le cas contraire.

Article 5 : Obligations du CNP des MFR

Le CNP des MFR assurera la communication en vue du recrutement d'un groupe de 15 à 23 salariés, selon les critères d'admission définis dans l'article 2.

Il signera les conventions de formation avec les MFR ou leurs financeurs et il percevra les frais de formation, dont il aura fixé le montant.

Il assurera le suivi administratif de la formation. Les états de présence seront transmis à l'université de Tours.

Il prendra en charge 41 heures d'enseignement.

Il mettra à disposition les locaux nécessaires aux enseignements prévus à Chaingy et permettra l'accès à son centre de ressources.

Article 6 : Obligations de l'université de Tours

Le responsable pédagogique participera, en partenariat avec le CNP des MFR, aux journées d'information-positionnement qui permettra de composer le groupe.

L'Université de Tours prendra en charge :

- 3 journées d'information-positionnement à Paris,
- 259 heures d'enseignement dont 59.50 heures sont mutualisées avec les Masters SIFA et IFAC,
- les frais de déplacement et d'hébergement des enseignants engagés par l'université et les frais pédagogiques de ses intervenants. Les enseignants de l'université seront hébergés et nourris gracieusement par le CNP des MFR lorsque la formation se déroulera à Chaingy.

L'université de Tours procédera à l'inscription administrative des stagiaires à chaque année universitaire.

Elle assurera l'organisation de la validation conformément aux règles universitaires en vigueur (cf : annexe pédagogique).

Article 7 : Conditions financières

Les frais de formation du Master 2 IFAC organisés dans les locaux de l'université sont de 6000 euros/par stagiaire pour l'année universitaire 2018-2019 (décision du Conseil d'Administration du 04 juin 2018).

Dans la mesure où une partie des heures de formation est d'une part prise en charge par le CNP des MFR et d'autre part se déroule à Chaingy, l'université et le CNP se sont mis d'accord sur un montant à hauteur de **48 000** euros (quarante-huit mille euros) pour 15 stagiaires auxquels s'ajoutera un forfait de **2 850** euros (deux mille huit cent cinquante euros) par stagiaire à partir de la seizième inscription avec un maximum de 23 inscriptions au total, soit un montant global pour 23 stagiaires de 70 800 euros.

Le règlement interviendra après réception de factures émises par l'Université de Tours suivant le calendrier suivant, dont il conviendra de rappeler les références :

- 30 % au 30 novembre 2018,
- 40 % au 30 novembre 2019,
- 30 % au 30 juin 2020.

Article 8 : Reconstitution, résiliation

Cette convention est conclue pour la durée de la formation. Chaque cocontractant disposera d'une possibilité de résiliation, à l'issue de chaque année universitaire, notamment en cas d'érosion prononcée des effectifs, en notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception son intention à l'autre partie un mois avant le 1 septembre 2019. Les cocontractants s'engagent à rechercher alors une solution pour les stagiaires désirant poursuivre, par intégration sur d'autres groupes.

Article 9 : Différends éventuels

Les cocontractants s'engagent à régler à l'amiable les différends éventuels qui pourraient résulter de l'application de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif du ressort de l'université de Tours sera seul compétent pour régler le contentieux.

Fait à Tours, le

Le Directeur du CNP des MFR,

Le Président de l'université de Tours,

Philippe RISTORD

Philippe VENDRIX

Le Président de l'ANFRA,

Pierre PIVOTSKY

**Convention de coopération
concernant la mise en place d'un double diplôme
de Licence d'Histoire/*Bachelor of Arts***

**entre
l'Université de Tours
France**

**et la
Ruhr-Universität Bochum
Allemagne**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu les §60 et 66 de la NRW-Hochschulgesetz du 31 octobre 2006 ;

Pour l'Allemagne,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président
Monsieur Philippe Vendrix

d'une part,

ET

la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur
Monsieur Axel Schölmerich

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté commune de renouveler la formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Licence/*Bachelor of Arts* d'Histoire, initiée en 2002, par la mise en place d'un Coursus intégré franco-allemand soutenu par l'Université franco-allemande (UFA).

Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire, et pour la Ruhr-Universität Bochum, sur le *Bachelor of Arts* (B.A.).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles à partir du domaine de l'histoire. Le Coursus intégré franco-allemand à double diplôme en Histoire Tours-Bochum (Licence/B.A.) prépare au Master intégré franco-allemand recherche Histoire proposé conjointement par les mêmes établissements. Le développement d'un programme doctoral franco-allemand pourra être envisagé.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un.e responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné.e pour s'assurer du bon déroulement de la formation. A la date de la signature, il s'agit de M. Sylvain Janniard (Tours) et de M. Gerhard Lubich (Bochum).

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Licence/*Bachelor of Arts*.

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé et actuellement coordonné par les responsables de programme, M. Sylvain Janniard (Tours) et M. Gerhard Lubich (Bochum) : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et s'engage à collaborer de façon régulière. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan, pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et à l'International Office de la Ruhr-Universität Bochum.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Licence d'Histoire, les étudiant.e.s doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :

- pour la France : baccalauréat ou diplôme équivalent ;
- pour l'Allemagne : Abitur ou diplôme équivalent ;
- A titre exceptionnel, ils/elles peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

La sélection est réalisée par une commission pédagogique commune, composée des responsables pédagogiques de la Licence et du B.A., des responsables de programme et de la formation linguistique. Elle procède, selon des critères communs, à l'examen des dossiers de candidature (envoyés au responsable du diplôme à la fin du 2e trimestre de Terminale et comprenant les bulletins de 1ère et de Terminale, ainsi qu'une lettre de motivation en français et en allemand), organise un entretien de motivation et statue sur rapport écrit. La sélection se fait en respectant le cadre général arrêté par chaque établissement. La formation proposée s'adresse aux étudiant.e.s ayant obtenu un baccalauréat ou diplôme équivalent. Ils/elles doivent posséder de bonnes connaissances de la langue du pays partenaire, peuvent avoir effectué ou non un séjour (d'études) dans un pays de langue allemande et être titulaire ou non d'un AbiBac ou issu.e.s d'une classe européenne.

Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005). Pour suivre les enseignements en langue allemande de la Ruhr-Universität Bochum, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau d'allemand correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les partenaires s'engagent à évaluer les compétences linguistiques des étudiant.e.s.

L'admission en L1 se fait sur dossier et suite à un entretien de motivation en allemand pour les étudiant.e.s de Tours. Le départ définitif dans l'établissement partenaire a lieu en L2, au semestre 4 ; il est soumis à l'avis favorable des responsables de programme des deux établissements et de l'équipe pédagogique, un test linguistique indicatif est prévu. Un avis défavorable n'est pas préjudiciable à la poursuite d'études dans l'établissement d'origine.

3.2. Inscription

Les étudiant.e.s s'inscrivent dans les deux établissements. Toutefois, ils/elles doivent s'acquitter des droits d'inscription uniquement dans l'établissement d'origine. Ils/elles n'ont à s'acquitter d'aucun droit d'inscription auprès de l'établissement d'accueil mais peuvent être amené.e.s à payer des frais annexes dont la somme sera précisée annuellement par chaque établissement. Ainsi, les étudiants de Tours qui se rendront à Bochum devront s'acquitter des frais suivants (les montants étant donnés à titre indicatif) : *Sozialbeitrag* (268 € par semestre de mobilité).

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiant.e.s :*

- Ils/elles doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
- Ils/elles doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
- Ils/elles doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;
- Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils/elles jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
- Ils/elles bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

- *Pour les établissements partenaires :*
 - o Ils/elles s'engagent à assister les étudiant.e.s pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
 - o L'établissement d'origine fournit aux étudiant.e.s toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;
 - o L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiant.e.s pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

La complémentarité et la cohérence de la maquette commune seront assurées par des enseignements interculturels communs, le choix des enseignements par les étudiant.e.s (cf. aussi la maquette en annexe) ainsi que par le choix de la « seconde discipline » (cf. ci-dessous). L'orientation des étudiant.e.s pendant leur parcours est assurée par les responsables de programme.

4.1. Organisation des enseignements

Les étudiant.e.s de Tours et de Bochum passeront, à partir de la 2^e année, 2 et possiblement 3 semestres de la formation (6 semestres) dans l'établissement partenaire. Une promotion binationale est formée en deuxième année.

Schéma de mobilité (cf. aussi annexe) :

- S1 et S2 : année préparatoire dans chaque établissement, inscription définitive en Coursus intégré franco-allemand en fin d'année ;
- S3 : groupe commun à Tours ;
- S4 : groupe commun à Bochum ;
- S5 : flux croisés ; les étudiant.e.s de Tours séjournent à Bochum et les étudiant.e.s de Bochum séjournent à Tours ;
- S6 : semestre effectué au choix à Tours ou à Bochum.

Maquette commune : chaque semestre sera crédité de 30 ECTS, l'ensemble du diplôme (6 semestres), de 180 ECTS. Voir Annexe

La « seconde discipline »

Afin d'harmoniser les études à Tours et à Bochum, les étudiant.e.s du Coursus intégré franco-allemand choisissent, à Tours comme à Bochum, l'Histoire et une seconde discipline, définie en fonction de la maquette commune. Le choix de la seconde discipline, qui dépend du projet du projet scientifique et professionnel de chaque étudiant.e et de l'offre de l'établissement est arrêté en accord avec les responsables de programme et les responsables des enseignements validés à l'université partenaire dans les secondes disciplines concernées :

- * les étudiant.e.s de Tours peuvent choisir archéologie, géographie, histoire de l'art, parcours relations internationales ;
- * les étudiant.e.s de Bochum peuvent choisir archéologie, géographie, histoire de l'art, lettres modernes, parcours relations internationales.

Enseignements interculturels

Afin de renforcer la dimension interculturelle de la formation, quatre enseignements interculturels font partie intégrante de la maquette commune :

- Module 24. EP3 (Tours, S2) : les étudiant.e.s de Tours suivront au choix l'enseignement *culture allemande* ou *littérature de langue allemande* dispensé par le département des études germaniques
- Module 33. EP1 et EP2 (S3, groupe commun à Tours) : les étudiant.e.s suivront les enseignements *Cinéma, littérature et société* et *La (re)construction de l'Allemagne au cœur de l'Europe* dispensés par le département des études germaniques
- Optionalbereich (Bochum) : le module « Interkulturelle Kompetenz » est obligatoire pour tous/toutes les étudiant.e.s

Préparation linguistique et enseignements spécifiques

A Tours, les candidat.e.s suivent un cours d'allemand spécialité en S1, S2 et S3, en plus de la LV 1, ainsi qu'un TD de méthodologie spécifique en S2.

A Bochum, une préparation linguistique et méthodologique est prévue avant le départ à Tours.

Par ailleurs, les étudiant.e.s de Bochum peuvent bénéficier, en S3 à Tours, d'un tutorat méthodologique.

4.2. Stage

Afin de renforcer la dimension pratique de la formation, un stage obligatoire est prévu à Bochum au semestre 4, dans le cadre du *Modul IV*, pour tous les étudiant.e.s. En outre, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à effectuer à Tours, dans le cadre du Module 4 – *compétences transversales*, un stage d'une durée courte aux S3 (groupe commun), S5 (étudiant.e.s de Bochum à Tours), S6. Il est recommandé d'effectuer ces stages dans le domaine franco-allemand (Centre franco-allemand de Touraine, Institut historique allemand à Paris, Centre Marc Bloch à Berlin, Arte et autres médias écrits ou audiovisuels, archives, bibliothèques et centres de documentation, mémoriaux et instituts de recherche en France et en Allemagne, etc.).

Les stages sont supervisés par le responsable de la formation de l'université dans laquelle ils s'effectuent. A la Ruhr-Universität Bochum, le stage est validé dans le *Modul IV* et est crédité de 5 ECTS ; à Tours, le stage pourra être validé dans les modules 34, 54 et 64 et crédité de 1 à 2 ECTS selon le module.

Pour chaque stage, l'étudiant.e rédigera un rapport de stage qui sera évalué. Le rapport sera rédigé dans la langue du pays où il sera effectué.

Les établissements ainsi que l'Université franco-allemande sont susceptibles de procurer de l'aide dans la recherche de stage.

4.3. Mémoire de fin d'études

Au S6, à la Ruhr-Universität Bochum, il est prévu la rédaction d'un mémoire de fin d'étude, préparatoire au travail de recherche en Histoire, rédigé en allemand. Il porte sur un thème spécifique de recherche, choisi par l'étudiant.e dans l'une des périodes de l'histoire, en accord avec un enseignant référent. Son volume est de 20-25 pages environ.

4.4. Evaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiant.e.s et d'attribution du diplôme :

S'agissant d'une formation à la fois binationale et intégrée dans chaque cursus national, le principe du double diplôme est que les étudiant.e.s répondent aux exigences spécifiques de chaque système éducatif. Pour cela, ils/elles s'engagent à suivre la maquette de Tours lors de leur séjour à Tours et celle de Bochum, lors de leur séjour à Bochum. Par ailleurs, chaque établissement procède aux évaluations des étudiant.e.s selon ses propres critères.

Les résultats obtenus auprès de l'établissement partenaire seront communiqués sous forme de relevés de notes à la fin de chaque semestre/chaque année précisant les intitulés et les ECTS, puis convertis en fonction de la maquette en vigueur dans l'établissement d'origine et *vice versa*. Une grille de conversion a été établie au sein de chaque établissement qui, selon les directives de l'UFA, tient compte de la difficulté supplémentaire que représentent les études en langue étrangère. Le résultat final est soumis à la délibération d'un jury binational commun.

Chaque établissement délivre son propre diplôme, à savoir la Licence sciences humaines et sociales, mention Histoire à Tours, et le Bachelor of Arts à Bochum.

Un supplément au diplôme a été mis en place.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Cursus intégré franco-allemand en Histoire délivre un diplôme de bac+3 et permet ainsi une poursuite d'études en Master recherche ou professionnel, en France, en Allemagne ou dans une université d'un autre pays européen. Il permet en outre aux diplômé.e.s de la formation issu.e.s d'un pays de l'Union européenne de s'inscrire en Master enseignement, en France ou en Allemagne. Enfin, par sa dimension binationale et interculturelle inhérente, la formation prépare au secteur professionnel franco-allemand et plus généralement européen et international, des médias, de la communication, de l'administration, de la culture et du patrimoine.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et de la coopération scientifique.

Des échanges d'enseignant.e.s-chercheur.e.s pourront être envisagés sous forme de missions d'enseignement (par exemple dans le cadre du programme Erasmus) et seront poursuivis, comme par le passé, sous forme de conférences invitées, de journées d'études, de co-direction de publications, notamment dans le cadre du Pôle franco-allemand (<http://pfat.hypotheses.org/>), le réseau pluridisciplinaire franco-allemand de l'Université de Tours.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...); elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Ils s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat.

La formation est actuellement soutenue par l'Université franco-allemande (2015-2019) et bénéficie, sous forme de versements annuels, de frais de fonctionnement répartis entre les deux établissements, de frais d'aide à la préparation linguistique, d'une aide à la mobilité étudiante. Les versements permettent de couvrir les enseignements spécifiques et divers frais annexes.

Une demande de renouvellement de soutien pour quatre ans sera déposée en octobre 2018 auprès de l'UFA.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de cinq ans (soit jusqu'en 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale de la Licence d'Histoire de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en allemand, chacun des textes faisant également foi.

Université de Tours

Ruhr-Universität Bochum

Le Président

Le Recteur

Philippe Vendrix

Axel Schölmerich

Annexes :

- Annexe pédagogique ;
- Fiche financière.

Cursus intégré Histoire Tours-Bochum LICENCE

MAQUETTE

PREMIERE ANNEE (L1)

Pour les étudiant.e.s de Tours

Seconde discipline : géographie, archéologie (ou autre selon offre de l'établissement et disponibilité de l'emploi du temps)

Semestre 1

MODULES	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES (EP)	CM	TD	Coef.	ECTS
Module 1 - Enseignements disciplinaires					
Module 11 A	EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale	24h 24h 12 h			8
ou					
Module 11 B	EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	24h 24h 12 h			
Module 2	EP1 : Méthodologie historique		60h		8
Module 12 - Méthodologie historique	EP1 bis : Méthodologie spécifique		12h		
Module 3					
Module 13 - Seconde discipline	Option 1 : Géographie, Option 2 : Archéologie (Module 13S) Option 3 : Histoire de l'art ou Parcours Relations internationales (<i>si compatible avec l'emploi du temps</i>)		60h		8
Module 4					
Module 14 – compétences transversales	EP1 : Compétences écrites et orales EP2 : LV1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Techniques documentaires (dont BU 6h) EP4 : Latin		18h 18h + 24h 24h variable		2 2 2 Pts de jury
TOTAL Semestre 1 (la répartition CM/TD/TP peut varier selon le choix de module 3)		60h au moins	156h au moins		30

Semestre 2

MODULES	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES (EP)	CM	TD	COEF.	ECTS
Module 1 - Enseignements disciplinaires Module 21 A ou Module 21 B	EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale	24h 24h 12 h 24h 24h 12 h			8
Module 2 Module 12 – Méthodologie historique	Méthodologie historique		60h		8
Module 3 Module 23 - Seconde discipline	Option 1 : Géographie, Option 2 : Archéologie (Module 23S) Option 3 : Histoire de l'art ou PRI (si compatible avec l'emploi du temps)	60h			8
Module 4 Module 24 – Compétences transversales	EP1 : Expression écrite et orale EP2 : LV1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Enseignement pris au département des études germaniques (<i>culture allemande ou littérature de langue allemande</i>) EP4 : Latin EP5 : « MOBIL »	2	18h 18h + 24h 18h Variable 4		2 2 2 Pts de jury Certification
Total semestre 2 (la répartition CM/TD/TP peut varier selon le choix de module 3)		62h au moins	142h au moins		30
TOTAL Licence 1 (la répartition CM/TD/TP peut varier selon le choix de module 3)		120h au moins	298h au moins		60

DEUXIEME ANNEE (L2)

Semestre 3 (Tours)

Etudiant.e.s de Tours et de Bochum

-> NB : le volume horaire précis de la 2e discipline dépend de l'offre de formation de la seconde discipline choisie

MODULES	ÉLÉMENTS PÉDAGOGIQUES (EP)	CM	TD	COEF.	ECTS
Module 1 - Enseignements disciplinaires Module 31 – Mondes anciens et médiévaux	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24h	36h		8
Module 2 - Enseignements disciplinaires Module 32 – Mondes modernes et contemporains	Histoire moderne ou Histoire contemporaine	24h	36h		8
Module 3 – Renforcement disciplinaire Module 33 – Histoire culturelle et sociale	EP1 : Cinéma, littérature et société <i>(enseignement assuré par le département des études germaniques)</i> EP2 : La (re)construction de l'Allemagne au cœur de l'Europe <i>(enseignement assuré par le département des études germaniques)</i> EP 3 : Histoire des dynamiques sociales		24 18 18h		2 2 4
Module 4 Module 34 – Compétences transversales	EP1 : LV1 Allemand + Allemand spécifique EP2 : AOIP (atelier d'orientation et d'insertion professionnelle) ou stage EP3 : Compétences numériques EP4 : Latin EP5 : « MOBIL »		18h + 12h 18h 18h 2h 2h	Points de jury Certification	2 2 2 Points de jury Certification
TOTAL Semestre 3		64h	190h		30

Semestre 4 (Bochum)

Etudiant.e.s de Tours et de Bochum

1. Geschichte

		SWS	ECTS
Modul II	Vorlesungen I-III	6	8
Modul IV	- Vorlesung zur Theorie und Didaktik der Geschichte - Praktikum	4	7
Modul III (vormoderne Epoche) <i>oder</i> Modul V (Neuzeit)	- Seminar - Übung zu speziellen Methoden und Theorien	4	8
Summe			23

2. Ergänzungsfächer: Archäologische Wissenschaften *oder* Geographie

		SWS	ECTS
Fach Archäologische Wissenschaften			
	ArWi 3: Integrierter Bereich - Vorlesung - Übung	4	7
Summe Archäologische Wissenschaften			7
Fach Geographie			
	Geographie: Wahlmodul im SoSe	4	7
Summe Geographie			7

TROISIEME ANNEE (L3)

-> NB : le volume horaire précis de la 2e discipline dépend de l'offre de formation de la seconde discipline choisie

Semestre 5

A. Pour les étudiant.e.s de Bochum à Tours

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUES (EP)	CM	TD/TP	COEF.	ECTS
Module 1 - Enseignements disciplinaires Module 51 A - Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux ou Module 51 B - Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et médiévaux	Cours dans l'une des deux périodes (histoire ancienne ou médiévale) Cours dans l'autre période (histoire ancienne ou médiévale)	24h	36h		8
Module 2 - Enseignements disciplinaires Module 52 A - Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains ou Module 52 B - Cultures, savoirs et représentations dans les mondes modernes et contemporains	Cours dans l'une des deux périodes (histoire moderne ou contemporaine) Cours dans l'autre période (histoire moderne ou contemporaine)	24h	36h		8
Module 3 Module 53 : Seconde discipline ou Module 53 R2 : Renforcement disciplinaire	Option 1 : Géographie Option 2 : Lettres Option 3 : Archéologie Option 4 : Autre (dont Histoire de l'art ou PRI) <i>Pour les options 2, 3, 4, en fonction des compatibilités avec l'emploi du temps</i> EP1. Informatique pour historiens EP2. Sources de l'histoire ancienne ou médiévale. Méthodes et pratiques EP3. Sources de l'histoire moderne ou		72h		8
			24h		4
			24h		2
			24h		2

	contemporaine. Méthodes et pratiques				
Module 4 Module 54 – Compétences transversales	EP1 : Projet tuteuré EP2 : Langue étrangère EP3 : AOIP ou stage EP4 : Latin EP5 : MOBIL		18h 18h 18h Variable 2h	4h 4h 20h	1 2 1 Points de jury Certif. 2
UE CERCIP					2
TOTAL Semestre 5 (la répartition CM/TD/TP peut varier selon le choix du module 3)		50h au minimum	222h TD		30

B. Pour les étudiant.e.s de Tours à Bochum

1. Geschichte

		SWS	ECTS
Modul VI	- Hauptseminar - Übung für Fortgeschrittene	4	11
Modul VII	- Hauptseminar - Vorlesung	4	9
Summe			20

Les Module VI et VII doivent être choisis dans deux périodes distinctes de l'histoire ;
L'un des deux doit être obligatoirement pris en histoire contemporaine

2. Ergänzungsfächer: Archäologische Wissenschaften oder Geographie

		SWS	ECTS
Fach Archäologische Wissenschaften			
	2. nicht prüfungsrelevantes Modul des 2. Studienjahrs	4	5
	3. nicht prüfungsrelevantes Modul des 2. Studienjahrs	4	5
Summe Archäologische Wissenschaften			10
Fach Geographie			
	Geographie: Urbane Räume (WS)	4	5
	Geographie: Landschaften Mitteleuropas (WS)	4	5
Summe Geographie			10

Semestre 6 (université d'origine ou université partenaire, au choix)

A. Pour les étudiant.e.s de Tours et de Bochum à Tours

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUES (EP)	CM	TD/TP	COEF.	ECTS
Module 1 - Enseignements disciplinaires Module 61 A - Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains ou Module 61 B - Cultures, savoirs et représentations dans les mondes modernes et contemporains	Cours dans l'une des deux périodes (histoire moderne ou contemporaine) Cours dans l'autre période (histoire moderne ou contemporaine)	24h	36h		8
Module 2 - Enseignements disciplinaires Module 62 A - Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux ou Module 62 B - Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et médiévaux	Cours dans l'une des deux périodes (histoire ancienne ou médiévale) Cours dans l'autre période (histoire ancienne ou médiévale)	24h	36h		8
Module 3 Module 63 : Seconde discipline ou Module 63 R2 : Initiation à la recherche ou Module 63 R1 : Préparation aux concours de l'enseignement (étudiant.e.s de Tours)	Option 1 : Géographie Option 2 : Archéologie Option 3 : Lettres (pour les étudiant.e.s de Bochum) Option 4 : Autre (dont Histoire de l'art ou PRI) <i>Pour les options 2, 3, 4, en fonction des compatibilités avec l'emploi du temps</i> EP1. Question de recherche en histoire ancienne ou médiévale EP2. Question de recherche en histoire moderne ou contemporaine EP1. Questions de géographie EP2. Question d'histoire EP3. Méthodologie des épreuves	18h 18h 18h 12h	72h 18h 18h 18h 12h		8 4 4 3 1

Module 4 Module 64 – Compétences transversales	EP1 : Projet tuteuré		18h		2
	EP2 : Langue étrangère		18h		2
	EP3 : AOIP ou stage		18h		2
	EP4 : Latin		Variable		Points de jury
	EP5 : Recherche documentaire		6h		Quitus présence
TOTAL Semestre 6 (la répartition CM/TD/TP peut varier selon le choix du module 3)		48h à 84h	204h à 168h		30

B. Pour les étudiant.e.s de Tours et de Bochum à Bochum

1. Geschichte

		SWS	ECTS
Modul VIII	- Vorlesung (choix de la même période historique que pour le Modul VI ou le Modul VII) - mündliche Modulabschlussprüfung	4	6
Bachelorarbeit	Mémoire dans la même période historique que pour le Modul VI ou le Modul VII (selon le choix des Module VI, VII, VIII)	4	8

2. Ergänzungsfächer: Archäologische Wissenschaften *oder* Geographie

Fach: Geographie

		SWS	ECTS
	Wahlmodul Geographie (Vorlesung + Seminar)	4	6

Fach: Archäologische Wissenschaften

		SWS	ECTS
	1 nicht prüfungsrelevantes Modul des 3. Studienjahrs	4	6

OPTIONALBEREICH

Optionalbereich

		SWS	ECTS
	Examensorientierter Auslandsaufenthalt: studienbegleitende Vorbereitung auf den Doppelabschluss	2	5
Gebiet 2, 3 oder 5	ein Modul nach Wahl	2	5

Légende

VL - Vorlesung

HS - Hauptseminar

OS - Oberseminar

ÜfF - Übung für Fortgeschrittene

Ergänzungsfach

cours magistral

séminaire avec exposé oral et devoir à la maison écrit -

séminaire avec exposé oral

travaux dirigés avec exposé oral

enseignement à choisir hors Histoire

FICHE FINANCIERE INTERNE

Diplôme : Coursus intégré Histoire Licence Tours-Bochum

	Informations	COUTS	Observations
FRAIS DE PERSONNELS			
Enseignants titulaires de Tours			
Heures CM			
Heures TD	Module 14-EP2/Module 24-EP2/ Module 34-EP1 : Langue de spécialité ; Module 12 – EP1bis : Méthodologie spécifique	3092,40 €	72 HTD à 42,95 €
Charges (4,25 %)			
Intervenants vacataires de Tours			
Heures CM			
Heures TD			
Charges (38,23%)			
Intervenants locaux			
Heures CM			
Heures TD			
Vacataires non enseignants			
Heures CM			
Heures TD			
Charges			
Total frais de personnels		3092,40 €	
FRAIS PEDAGOGIQUES			
Fournitures	Pas de frais spécifiques		
Achats d'ouvrages	idem		
Reprographie	idem		
Frais divers	idem		
Total frais pédagogiques			
FRAIS DE DEPLACEMENTS			
Déplacements de personnels		400 €	
Déplacements de stagiaires	non		
Frais divers	non		
Total frais de déplacements		400 €	
FRAIS GENERAUX			
Affranchissement et téléphone	non		
Publicité	non		
Provisions pour amortissements	non		
Provisions pour risques	non		
Personnels BIATS Titulaires			
Pourcentage de temps	5%	1300 €	Sur une base d'un coût de 26000€ pour un temps plein
Frais divers			
Total frais généraux		1300 €	
Reversement à l'Université FR de Tours			
TOTAL GENERAL		4792,40 €	

DROITS D'INSCRIPTIONS		à Tours : 189 € hors SS, pour les étudiant.e.s de Tours ; les étudiant.e.s de Bochum en sont dispensé.e.s	à Bochum : 267,66 € par semestre pour tout.e.s les étudiant.e.s (<i>Sozialbeitrag</i> , donnant l'accès gratuit aux transports urbains et régionaux, aux services culturels et sportifs universitaires, etc.)
------------------------------	--	---	--

	Informations	RECETTES	Observations
Contribution de la DRI			
Contribution de l'UFA		1500 € + 2000 €	frais de fonctionnement + aide à la préparation linguistique sur projet
Contribution de l'UFR ASH		1300 €	Services administratifs ASH et DRI (pédagogie Histoire, antenne financière et scolarité ASH, gestion bourses par la DRI)
TOTAL GENERAL		4800 €	

**Convention de coopération
Concernant la mise en place d'un double diplôme
de Master d'Histoire**

**entre
l'Université de Tours
France**

**et la
Ruhr-Universität Bochum
Allemagne**

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu les §60 et 66 de la NRW-Hochschulgesetz du 31 octobre 2006

Pour l'Allemagne,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président
Monsieur Philippe Vendrix d'une part,

ET

la Ruhr-Universität Bochum, représentée par son Recteur Monsieur Axel Schölmerich
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, qui s'inscrit dans les accords-cadres du 5 mai 1967 entre l'Université de Tours et la Ruhr-Universität Bochum, les partenaires manifestent leur volonté commune de renouveler la formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master d'Histoire, initiée en 2011. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Master mention Histoire, Parcours Histoire et cultures européennes et pour la Ruhr-Universität Bochum, sur le « Master of Arts » (M.A.).

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à renforcer la dimension européenne des études universitaires et à permettre aux étudiant.e.s d'acquérir des compétences scientifiques, linguistiques, sociales et interculturelles à partir du domaine de l'histoire. Le Master intégré s'inscrit dans la continuité du Cursus intégré franco-allemand à double diplôme en Histoire Tours-Bochum (Licence d'Histoire/Bachelor of Arts). Le développement d'un programme doctoral franco-allemand pourra être envisagé.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné pour s'assurer du bon déroulement de la formation. A la date de la signature, il s'agit de M. Sylvain Janniard (Tours) et de M. Gerhard Lubich (Bochum).

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master/M.A.

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé et actuellement coordonné par les responsables de programme, M. Sylvain Janniard (Tours) et M. Gerhard Lubich (Bochum) : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan, pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et à l'International Office de la Ruhr-Universität Bochum.

La formation est évaluée tous les quatre ans par l'Université franco-allemande-UFA (évaluation binationale) et ses actions sont documentées annuellement sous forme de rapports financier et d'activités, de listes détaillées d'étudiant.e.s et de double-diplômé.e.s.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Master mention Histoire, les étudiant.e.s doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :

- pour la France : bac+3 (licence ou diplôme équivalent) ;
- pour l'Allemagne : bac+3 (B.A. ou diplôme équivalent).

A titre exceptionnel, ils peuvent être soumis à une procédure de validation d'acquis.

La sélection des candidat.e.s se déroule en mai-juin et est réalisée par une commission pédagogique commune dont les membres statuent sur rapport écrit, en respectant le cadre général arrêté par chaque établissement. Le rapport écrit est un dossier envoyé au responsable du diplôme à la fin de l'année de L3 et qui contient les éléments suivants : CV, lettre de motivation en français et en allemand, résultats de licence, accord d'un directeur de mémoire. Un entretien de motivation est ensuite réalisé à la rentrée de M1. La formation proposée s'adresse aux étudiant.e.s ayant obtenu une Licence d'Histoire ou d'Etudes germaniques, mais aussi d'autres disciplines proches, si leur parcours d'études et leur projet de recherche le justifient. Ils/elles doivent posséder de bonnes connaissances de la langue du pays partenaire, peuvent avoir effectué ou non un séjour dans un pays de langue allemande et être titulaire ou non d'un double diplôme franco-allemand.

Le passage en M2 se fait conformément aux règlements nationaux des deux systèmes universitaires. Pour les étudiant.e.s de Tours, le passage de M1 en M2 se fera selon les règles en vigueur à l'Université de Tours. Pour les étudiant.e.s de Bochum (ceux-ci/celles-ci n'étant obligé.e.s de présenter l'ensemble des résultats de leurs études qu'à la fin du cycle des deux années de Master lors de leur admission à l'examen à la RUB), l'accès aux unités d'enseignement du M2 est garanti de la part de l'Université de Tours. Les responsables du Cours intégré de la RUB, pour leur part, s'engagent à transmettre en temps voulu les résultats des étudiant.e.s à leurs collègues de Tours.

Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université de Tours, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005). Pour suivre les enseignements en langue allemande de la Ruhr-Universität Bochum, les étudiant.e.s doivent posséder un niveau d'allemand correspondant au minimum au niveau B2 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les partenaires s'engagent à évaluer les compétences linguistiques des étudiant.e.s.

3.2. Inscription

Les étudiant.e.s s'inscrivent dans les deux établissements. Toutefois, ils/elles doivent s'acquitter des droits d'inscription uniquement dans l'établissement d'origine. Ils/elles n'ont à s'acquitter d'aucun droit d'inscription auprès de l'établissement d'accueil mais peuvent être amené.e.s à payer des frais annexes dont la somme sera précisée annuellement par chaque établissement. Ainsi, les étudiants de Tours qui se rendront à Bochum devront s'acquitter des frais suivants (les montants étant donnés à titre indicatif) : *Sozialbeitrag* (268 € par semestre de mobilité).

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiant.e.s :*

- Ils/elles doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
- Ils/elles doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
- Ils/elles doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;
- Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils/elles jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiant.e.s du lieu ;

- Ils/elles bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.
- *Pour les établissements partenaires :*
 - Ils s'engagent à assister les étudiant.e.s pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
 - L'établissement d'origine fournit aux étudiant.e.s toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;
 - L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiant.e.s pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

La complémentarité et la cohérence de la maquette commune seront assurées par des enseignements interculturels communs, le choix des enseignements par les étudiant.e.s (cf. aussi la maquette en annexe) ainsi que le double suivi du travail de recherche. L'orientation des étudiant.e.s pendant leur parcours est assurée par les responsables de programme.

4.1. Organisation des enseignements

Les étudiant.e.s de Tours et de Bochum passeront au moins 2 semestres de la formation (4 semestres) dans l'établissement partenaire. Une promotion binationale est formée dès le premier semestre.

Schéma de mobilité : groupes communs en M1, flux croisés en M2

Master 1

S7 : semestre commun à Tours (étudiant.e.s de Tours et de Bochum).

S8 : semestre commun à Bochum (étudiant.e.s de Tours et de Bochum).

Master 2

S9 : les étudiant.e.s de Tours séjournent à Bochum ; les étudiant.e.s de Bochum séjournent à Tours.

S10 : les étudiant.e.s de Bochum achèvent leur parcours à Bochum ; les étudiant.e.s de Tours achèvent leur parcours à Tours. Cependant, selon les nécessités du mémoire, le choix inverse est possible (NB : aucun financement de la mobilité ne peut être garanti).

Maquette commune (voir Annexe) : chaque semestre sera crédité de 30 ECTS, l'ensemble du diplôme (4 semestres), de 120 ECTS.

Enseignements communs et interculturels :

Afin de favoriser la formation d'une promotion binationale et de renforcer la dimension interculturelle de la formation, deux enseignements communs réunissent les étudiant/e/s inscrit.e.s en France et en Allemagne :

Master 1, 7^{ème} semestre (à Tours) : Enseignement spécifique de méthodologie historique comparée franco-allemande (Module 72, EP2, 12h TD). Cet enseignement est susceptible d'être partiellement dispensé en allemand.

Master 1, 8^{ème} semestre (à Bochum) : Excursion « Les lieux de mémoire » français et allemands

A Bochum, les étudiant.e.s sont invité.e.s à suivre le Modul « Interkulturelle Kompetenz in Theorie und Praxis » de l'*Optionalbereich* sauf si elles/ils ne l'ont déjà suivi en Licence/B.A.

Une préparation linguistique se déroule à Tours au semestre 7, dans le cadre du Module 73, EP2. Le responsable de la formation invite aussi les étudiants, pendant la période de mobilité, à suivre des cours d'allemand et des tandems dans l'université partenaire. Par ailleurs, le recours à la formation linguistique en ligne DUO, gratuite pour les étudiant.e.s de l'UFA, peut être envisagé.

4.2. Stage

Un stage obligatoire est prévu dans le cadre du Module 103, EP2 (université de Tours). Ce stage est d'une durée libre et devra être effectué de façon préférentielle dans le domaine franco-allemand et/ou international (Institut historique allemand à Paris, Arte et autres médias écrits ou audiovisuels, Centre Marc Bloch à Berlin, Centre franco-allemand de Touraine, archives, bibliothèques et centres de documentation, mémoriaux et instituts de recherche en France et en Allemagne, etc.). Validé dans le Module 103, EP2 de la maquette du double diplôme, il est crédité d'1 ECTS. D'autres stages peuvent être effectués à Bochum, aux semestres 8 et 9, et être reconnus dans le cadre de l'*Ergänzungsbereich*.

L'étudiant.e rédigera un rapport de stage, le remettra à son/sa directeur/directrice de mémoire, qui l'évaluera. La langue du rapport sera la langue du pays dans lequel il sera effectué.

Les établissements ainsi que l'Université franco-allemande sont susceptibles de procurer de l'aide dans la recherche de stage.

4.3. Mémoire de recherche

Le mémoire de master est un travail de recherche original, dont le sujet est déterminé en concertation et avec l'accord du directeur/de la directrice de mémoire, choisi dans l'établissement d'origine, chaque étudiant.e pouvant cependant être suivi.e en même temps par un.e enseignant.e de l'établissement partenaire (double suivi).

Le sujet de recherche doit :

- concerner le domaine franco-allemand, européen ou international, dans une perspective comparée ou d'histoire croisée,
- privilégier le recours aux institutions de conservation et de documentation allemandes,
- mobiliser l'historiographie internationale et croiser les historiographies et les concepts français et allemand concernant le domaine de recherche choisi.

Chaque étudiant.e rédige son mémoire de recherche en allemand ou en français (selon qu'il effectue le S10 à Tours ou à Bochum). La longueur et l'organisation de ce mémoire répondent aux exigences d'un Master d'Histoire et d'un M.A. (entre 100 et 200 pages de texte en général). Dans tous les cas, un résumé substantiel dans l'autre langue est demandé (15 pages).

La soutenance du mémoire a lieu à la fin du 10ème semestre, devant un jury composé d'enseignant.e.s-chercheur.e.s dont un/e HDR. Les deux directeurs/directrices de recherche de l'Université de Tours et la Ruhr-Universität-Bochum peuvent siéger dans le jury. La soutenance se fait dans la langue de l'établissement où elle a lieu.

4.4. Evaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiant.e.s et d'attribution du diplôme.

S'agissant d'une formation à la fois binationale et intégrée dans chaque cursus national, le principe du double diplôme est que les étudiant.e.s répondent aux exigences spécifiques de chaque système éducatif. Pour cela, ils/elles s'engagent à suivre la maquette de Tours lors de leur séjour à Tours et celle de Bochum, lors de leur séjour à Bochum. Par ailleurs, chaque établissement procède aux évaluations des étudiant.e.s selon ses propres critères.

Les résultats obtenus auprès de l'établissement partenaire seront communiqués sous forme de relevés de notes à la fin de chaque semestre/chaque année précisant les intitulés et les ECTS, puis convertis en fonction de la maquette en vigueur dans l'établissement d'origine et *vice versa*. Une grille de conversion a été établie au sein de chaque établissement qui, selon les directives de l'UFA, tient compte de la difficulté supplémentaire que représentent les études en langue étrangère. Le résultat final est soumis à la délibération d'un jury commun.

Chaque établissement délivre son propre diplôme, à savoir le Master d'Histoire, Parcours Histoire et cultures européennes à Tours, et le Master of Arts à Bochum.

Un supplément au diplôme a été mis en place.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le Master franco-allemand en Histoire délivre un diplôme de bac+5 et permet ainsi une poursuite d'études en doctorat, en France, en Allemagne ou dans une université d'un autre pays européen, en co-tutelle ou non. Il permet en outre aux diplômé.e.s de la formation issu.e.s d'un pays de l'Union européenne de se présenter aux concours de recrutement de l'Education nationale française (CAPES ; Agrégation). Enfin, par sa dimension binationale et interculturelle inhérente, la formation prépare au secteur professionnel franco-allemand et plus généralement européen et international, des médias, de la communication, de l'administration, de la culture et du patrimoine.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et la coopération scientifique.

La formation par la recherche étant au coeur du diplôme proposé, les échanges d'enseignant.e.s-chercheur.e.s pourront être envisagés sous forme de missions d'enseignement (par exemple dans le cadre du programme Erasmus) et seront poursuivis, comme par le passé, sous forme de conférences invitées, de journées d'études, de co-direction de publications, notamment dans le cadre du Pôle franco-allemand (<http://pfat.hypotheses.org/>), le réseau pluridisciplinaire franco-allemand de l'Université de Tours.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, ...) ; elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Ils s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat.

La formation est actuellement soutenue par l'Université franco-allemande (2015-2019) et bénéficie, sous forme de versements annuels, de frais de fonctionnement répartis entre les deux établissements et permettant de couvrir les enseignements spécifiques et divers frais annexes, ainsi que d'une aide à la mobilité étudiante.

Une demande de renouvellement de soutien pour quatre ans sera déposée en octobre 2018 auprès de l'UFA.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de cinq ans (soit jusqu'en 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale du Master d'Histoire de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en allemand, chacun des textes faisant également foi.

Université de Tours
Le Président
Philippe Vendrix

Ruhr-Universität Bochum
Le Recteur
Axel Schölmerich



**MASTER INTEGRE
FRANCO-ALLEMAND HISTOIRE
RECHERCHE**

**Université de Tours
Ruhr-Universität Bochum**

**Master « Sciences Humaines et Sociales »
Mention « Histoire »
Parcours « Histoire et cultures européennes »
Spécialité :
« Master recherche intégré franco-allemand à double diplôme en histoire »**

Master d'histoire (Tours) et *Master of Arts* (Bochum)

Responsables :

**Sylvain JANNIARD, MCF d'histoire ancienne (Tours)
Gerhard LUBICH, professeur d'histoire médiévale (Bochum)**

Présentation générale (p. 2)

1 – Maquette pour les étudiants français à Tours (p. 4)

2 – Maquette validée par les instances universitaires de la Ruhr-Universität Bochum (p. 7)

Présentation générale

Le Master recherche/*Master of Arts* intégré à double diplôme en histoire, proposé en collaboration avec la Ruhr-Universität Bochum, fait suite à la Licence/ *Bachelor of Arts* intégrée Tours-Bochum à double diplôme en histoire, ouverte en 2002. Les deux formations sont officiellement soutenues par l'Université franco-allemande (UFA/DFH).

Conçu comme « spécialité » du Master « Sciences Humaines et Sociales », Mention « Histoire », et à ce titre validé dans l'actuelle maquette de la formation, il a été validé par les instances compétentes de la Ruhr-Universität Bochum au printemps 2009.

La formation

La formation comporte trois volets indissociables : elle vise, en premier lieu, à renforcer la dimension européenne des études, de l'enseignement universitaire et de l'apprentissage à la recherche par la recherche ; elle permet aux étudiants des deux établissements d'acquérir des compétences scientifiques en histoire selon deux traditions universitaires différentes mais voisines ; enfin, elle favorise le développement non seulement des compétences linguistiques, mais surtout des compétences sociales et interculturelles, indispensables dans un espace des savoirs européen et international. A l'issue de la formation, les étudiants ayant satisfait aux exigences universitaires des deux établissements, obtiendront un double diplôme de Master d'Histoire (France) et de *Master of Arts* (Allemagne).

Il s'agit ainsi d'un programme à la fois binational et intégré dans chaque cursus national.

NB : *Aucun double diplôme* de Master 1 ne pourra être délivré.

Dimension binationale et interculturelle

La dimension binationale et interculturelle traverse l'ensemble du programme. Si la thématique franco-allemande n'est pas exclusive en termes de choix du sujet de mémoire, tous les étudiants sont tenus de se familiariser avec les méthodes de recherche historiques et l'historiographie françaises, mais aussi allemandes et européennes, grâce à des enseignements spécifiques (TD de méthodologie spécifique au S7 ; module 92 d'option à choisir dans le parcours Études culturelles du master Arts, Lettres, Langues, mention Langues et sociétés ; modules 94B EP1 et 104B EP1 sur l'histoire et les cultures européennes). L'excursion, obligatoire (S8), consacrée à la visite et l'étude de « lieux de mémoire » communs ou non aux deux pays, permet d'approfondir la cohésion du groupe et contribuera à étoffer la culture générale des étudiants. Les étudiants inscrits dans les deux établissements passent l'intégralité de leur Master 1 ensemble, ce qui favorise l'apprentissage des outils de travail scientifique dans le cadre d'une promotion commune. Enfin, l'organisation régulière de journées d'études en commun entre chercheurs et étudiants français et allemands, complète le cursus et assure le lien avec la formation à la recherche par la recherche.

Le lien formation-recherche

La mise en place de ce programme sera l'occasion d'intensifier les échanges et rencontres scientifiques à une échelle européenne, à commencer par ceux entre les enseignants-chercheurs des deux universités partenaires et de donner un cadre plus lisible aux collaborations en cours.

Les perspectives pour les diplômés

La formation binationale et la compétence interculturelle pourront naturellement conduire les étudiants diplômés à envisager des recherches à long terme dans le cadre d'un doctorat qui reposera sur une démarche d'histoire comparée – comme l'a souhaitée Marc Bloch dès 1928 – et croisée, et plus généralement dont l'objet se situe à une échelle supra-nationale. En termes de perspectives professionnelles, le Master intégré Histoire Tours-Bochum pourra constituer une préparation exigeante à l'intégration dans un marché de travail de plus en plus international, notamment dans le domaine de la coopération franco-allemande, de la culture, des médias et de la communication, mais aussi du patrimoine et de l'enseignement, voire du management interculturel, pour ne citer que les secteurs les plus importants.

Conditions d'admission

* Connaissances solides du français, pour les étudiants allemands, de l'allemand, pour les étudiants français (entretien de candidature et test indicatif)

* Obligation, lors de l'inscription en M1, de s'engager pour la durée totale du master, à savoir quatre semestres ; les étudiants qui abandonneraient le Master intégré, pourraient réintégrer l'un des deux masters nationaux de l'un des deux établissements : ils renonceront ainsi au double diplôme.

* Accord d'un/e directeur/directrice de master de l'un ou l'autre établissement

Financement

Bourses de la Région Centre et du programme Erasmus, cumulables avec les bourses de l'Etat français. Aide à la mobilité par l'UFA.

1 - Maquette de l'Université de Tours

- S7 Tours : programme du Master 1 Histoire + TD (12h) de méthodologie spécifique
 S8 Bochum : programme proposé par l'université partenaire + un mémoire de faisabilité dans le cadre d'un séminaire (Modul IX)
 S9 Bochum : programme proposé par l'université partenaire
 S10 Au choix Tours ou Bochum : suivant les modalités de l'une ou l'autre université.

NB : Le mémoire de Master 2 sera rédigé soit en allemand soit en français (en accord avec le directeur/la directrice de mémoire) et accompagné d'un résumé dans l'autre langue que celle choisie pour le mémoire

MASTER 1

MASTER Sciences Humaines et Sociales
MENTION Histoire
PARCOURS Histoire et cultures européennes
60 crédits ECTS

Semestre / Module	Coef	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
					D	D	D	
1^{er} semestre (S7) - Etudiant.e.s de Tours et de Bochum								
Module 71 Séminaires de recherche		12	120	EP1. Pratiques et enjeux de la recherche en histoire	48			168
		Quit us présence (QP)	12	EP2. Journée interdisciplinaire ASH	6			18
Module 72 Sources, corpus, méthodes		8	90	EP1. Sources, corpus, méthodes		36		126
			24	EP 2. Méthodologie spécifique		12		36
Module 73 Outil de la recherche		5	48	EP1. Outils informatiques pour le traitement des données historiques		24		72
		3	36	EP2. Langue vivante		18		54
Module 74 Accompagnement au projet		2	20	EP1. Méthodologie du mémoire		10		30
		QP	20	EP2. Aide à la construction du projet professionnel ou de recherche			10	30
Total 1er semestre (S7)		30	370		54	100	10	534

Master 2

MASTER Sciences Humaines et Sociales

MENTION Histoire

PARCOURS Histoire et cultures européennes

60 crédits ECTS

Semestre / Module	Coef	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
3^{ème} semestre (S9) - Etudiant.e.s de Bochum à Tours								
Module 91 Sociétés, cités, citoyennetés		7	72	Sociétés, cités, citoyennetés	24			96
Module 92 Option		6	72	Enseignement à choisir dans le master Arts, Lettres, Langues, mention Langues et sociétés, parcours Études culturelles. En particulier UE 91 EC1 : Repenser l'espace (culture du/en déplacement) OU UE 91 EC2 : Paradigmes coloniaux pendant le long XIX ^e siècle (regards croisés Royaume-Uni, Allemagne et Autriche)	24			96
Module 93 Compétences transversales et insertion professionnelle		3	36	EP1. Langue vivante		18		54
		QP	20	EP2. Accompagnement recherche d'emploi		10		30
		QP	12	EP3. Journée interdisciplinaire ASH	6			18
Module 94B Histoire et cultures européennes 1		7	72	EP1. Espaces européens	24			96
		7	72	EP2. Atelier Communication et médiation historiques 1		24		96
Total 3e semestre (S9)		30	356		78	52		486

4 ^e semestre (S10) - Etudiant.e.s de Tours (et de Bochum le cas échéant)								
Semestre / Module	Coef	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale / étudiant
Module 101 Échanges, réseaux, circulations		4	72	Échanges, réseaux, circulations	24			96
Module 102 Option		4	72	Enseignement choisi dans l'offre de formation de l'établissement, de préférence dans le master Arts, Lettres, Langues, mention Langues et sociétés, parcours Études culturelles	24			96
Module 103 Compétences transversales et insertion professionnelle		3	36	EP1. Langue vivante		18		54
		1	20	EP2. Stage		10		30
		QP	12	EP3. Journée interdisciplinaire ASH	6			18
Module 104B Histoire et cultures européennes 2		4	72	EP1. Imaginaires européens	24			
		4	72	EP2. Atelier Communication et médiation historiques 2		24		
Module 105 Mémoire de recherche*		10	300	Mémoire de recherche finalisé				300
Total 4 ^{ème} semestre (S10)		30	656		78	52		786
Total Master 2 ^{ème} année [M2]		60	1012		156	104		1272

* Le mémoire de Master 2 sera rédigé soit en allemand soit en français (en accord avec le directeur/la directrice de mémoire) et accompagné d'un résumé dans la langue qui n'est pas celle du mémoire.

TOTAL Master 1 et Master 2 : 120 ECTS

2 - Maquette de la Ruhr-Universität Bochum

2^e semestre : Bochum (S8)

<p><u>Etudiant.e.s de Bochum</u></p> <p>Modul XI (Oberseminar / Übung für Fortgeschrittene / Kolloquium, dans la période qui fait l'objet du mémoire de recherche) 11 ects</p> <p>Modul X (Vorlesung / Hauptseminar / Oberseminar dans une période autre que celle qui fait l'objet du mémoire de recherche ; enseignements à examen et à examen final pour l'Oberseminar) 14 ects</p> <p>Ergänzungsbereich: excursion obligatoire „lieu de mémoire“ 5 ects</p>	<p><u>Etudiant.e.s de Tours (cf. légende)</u></p> <p>Modul IX : 14 ects (Vorlesung / Hauptseminar / Oberseminar dans la période qui fait l'objet du mémoire de recherche). En accord avec le directeur français du mémoire de recherche, le travail à remettre pour le Hauptseminar sera conçu et évalué en tant que mémoire de faisabilité de fin de M1 (en règle générale, présentation de la problématique, de l'état scientifique de la question et d'une bibliographie détaillée). Une présentation orale dans l'Hauptseminar tiendra lieu de « soutenance » de mémoire et fera l'objet d'une évaluation spécifique, dont le résultat devra être justifié par écrit.</p> <p>Modul XIII : 11 ects (Oberseminar / Übung für Fortgeschrittene / Kolloquium, dans une période autre que celle qui fait l'objet du mémoire de recherche ; évaluation à l'oral ; si l'étudiant souhaite suivre son S10 à Bochum, il devra passer un examen écrit final dans le cadre de l'Oberseminar</p> <p>Ergänzungsbereich: 5 ects Excursion obligatoire « lieu de mémoire »</p>
---	--

3^e semestre (S9) : Université partenaire

<p>Etudiants de Bochum à TOURS (cf. page 5)</p>	<p>Etudiant.e.s de Tours à BOCHUM</p> <p>Modul XI : 11 ects (Oberseminar / Übung für Fortgeschrittene / Kolloquium dans le domaine historique qui fait l'objet du mémoire de Master)</p> <p>„Module diachronique“: 12 ects (trois Übung für Fortgeschrittene, dans des domaines autres que celui qui fait l'objet du mémoire de Master ; évaluations avec attestation de note : travail écrit ou présentation orale.</p> <p>Ergänzungsbereich: 7 ects</p>
---	---

Légende

VL - Vorlesung	cours magistral
HS - Hauptseminar	séminaire avec exposé oral et devoir à la maison écrit - NB dans le Modul IX (S2), il remplace le mémoire de Master 1 et la soutenance
OS - Oberseminar	séminaire avec exposé oral
ÜFF - Übung für Fortgeschrittene	travaux dirigés avec exposé oral
Koll. - Kolloquium	conférences/discussion de textes/présentation de travaux de recherche
Ergänzungsbereich	enseignements à choisir hors Histoire/spécialité dont l'excursion « Lieux de mémoire »
Schwerpunkt A	période dans laquelle est rédigée le mémoire de recherche

4^e semestre (S10) : Etudiant.e.s de Tours à TOURS
Etudiant.e.s de Bochum à BOCHUM
OU
AU CHOIX

<i>Etudiant.e.s de Bochum (et de Tours, le cas échéant)</i> * <i>Masterarbeit aus Schwerpunkt A (mémoire de recherche) : <u>20 ects</u></i> * <i>Mündliche Abschlussprüfung aus Schwerpunkt A (examen oral dans la période du mémoire de recherche) : <u>5 ects</u></i> * <i>Mündliche Abschlussprüfung aus Schwerpunkt B (examen oral dans une période autre que celle du mémoire de recherche) : <u>5 ects</u></i>	Tours (cf. maquette Université de Tours page 6)
---	--

Remarques

Le module 72 consiste en deux parties

1/ La méthodologie générale et disciplinaire

2/ La méthodologie spécifique à la formation binationale et qui porte sur les aspects institutionnels comparés, les méthodes et théories de l'interculturalité, des transferts culturels et de l'histoire croisée.

Modules 71, 91, 94B, 101, 104B : les séminaires de recherche sont diachroniques et traitent de thèmes renouvelés chaque année, dans la longue durée.

Le module 103 EP2 « stage » permet de valider un stage d'une durée libre ; les étudiant.e.s du Master intégré sont encouragé.e.s à effectuer un stage dans le domaine franco-allemand et ou international.

Les modules 71 EP2, 93 EP3, 103 EP3 prévoient l'assistance obligatoire à une journée d'études universitaire, organisée spécifiquement par des enseignants de l'UFR Arts et Sciences Humaines ; l'étudiant.e remet à son directeur/sa directrice un compte rendu critique de cette **manifestation scientifique**.

Mémoire de recherche

Le mémoire de M2 est un véritable travail de recherche et de rédaction. Le mémoire de M2 donne lieu à une soutenance publique. Le jury de M2 comporte au moins un HDR. **NB : Le mémoire de Master 2 sera rédigé soit en allemand soit en français (en accord avec le directeur/la directrice de mémoire) et accompagné d'un résumé dans la langue qui n'est pas celle du mémoire.**

**Convention de coopération
concernant la mise en place d'un double diplôme
de Licence de Musicologie**

**entre
l'Université de Tours
France**

**et
la Folkwang Universität der Künste Essen
Allemagne**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

Vu la circulaire N°2015-0012 du 24 mars 2015 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et

Vu le Gesetz über die Kunsthochschulen des Landes Nordrhein-Westfalen (Kunsthochschulgesetz – KunstHG) du 13 mars 2008 ;

Vu le Nationaler Kodex für das Studium von Ausländern an deutschen Hochschulen, approuvé par la Conférence permanente des recteurs des Universités nationales (Hochschulrektorenkonferenz) le 24 novembre 2009 ;

Vu le Hochschulentwicklungsplan der Folkwang Universität der Künste 2010 Kap. 02.3 und 04.1., édité en octobre 2010 ;

Vu le Senatsbeschluss der 164. Sitzung des Senates über die Einrichtung eines deutsch-französischen Studienganges Musikwissenschaft/Musicologie du 4 juillet 2012 ;

Pour l'Allemagne,

La convention suivante est passée

ENTRE

l'Université de Tours, représentée par son Président
Monsieur Philippe Vendrix d'une part,

ET

la Folkwang Universität der Künste Essen, représentée par son Recteur
Monsieur Andreas Jacob d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Licence de Musique et Musicologie Musikwissenschaft, B.A.. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université de Tours, sur le diplôme de Licence de Musicologie, Parcours Musique et Musicologie, et pour la Folkwang Universität der Künste Essen, sur le B.A. Musikwissenschaft de la Faculté 2.

La formation proposée, élaborée conjointement par les partenaires, est destinée à créer un cursus commun axé à la fois sur des spécificités musicale, musicologique et linguistique, complétées par des connaissances en matière de médiation interculturelle.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 3 au moins en poste à l'Université de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, outre les deux responsables de programme, des responsables sont désignés pour s'assurer du bon déroulement de la formation dans chaque établissement partenaire. Ils sont nommés sur proposition du conseil de faculté de la Faculté 2 à la Folkwang Universität der Künste Essen et du conseil de Département de Musique et Musicologie à l'Université de Tours.

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est élaboré conjointement par les établissements partenaires et annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de B.A. Musikwissenschaft /Licence Musique et Musicologie.

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Tours et au service ad hoc de la Folkwang Universität der Künste Essen.

En outre, la formation sera évaluée annuellement par la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Tours.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en double diplôme de Licence Mention Musicologie, Parcours Musique et Musicologie, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation, soit :
 - o pour la France : Baccalauréat ;
 - o pour l'Allemagne: Allgemeine Hochschulreife.A titre exceptionnel, ils peuvent bénéficier de validation d'acquis.
- Les étudiants doivent par ailleurs satisfaire aux tests de niveau dans les matières techniques.
- Compétences linguistiques : Dès la première année, pour suivre les enseignements du cursus intégré les étudiants doivent posséder un niveau de français et d'allemand correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

La période de candidature se déroule de janvier à juin (ou début septembre) et comporte deux étapes : examen du dossier de candidature écrit (CV et lettre de motivation), puis tests écrits et entretien bilingue avec les deux responsables de programme début juin (avec une session supplémentaire début septembre). Pour les candidats allemands, les tests d'entrée ont lieu à Essen au milieu du mois de mai, après inscription par voie postale avant le 15 mars.

3.2. Inscription

Les étudiants s'inscrivent chaque année conjointement à l'Université de Tours et à la Folkwang Universität der Künste Essen.

- La première année, les étudiants étudient à l'Université de Tours ;
- La deuxième année, les étudiants étudient à la Folkwang Universität der Künste Essen ;
- La troisième année, les étudiants étudient dans l'un ou l'autre des établissements suivant leur décision de terminer leur cursus à Essen ou à Tours.

Les étudiants allemands s'acquittent des droits d'inscription et cotisation en vigueur dans leur université pour la période où ils y sont présents en tant qu'étudiants inscrits dans le programme franco-allemand en Musicologie.

Les étudiants français s'acquittent des droits d'inscription et cotisations en vigueur à l'Université de Tours pour toute la durée des études dans le programme franco-allemand en Musicologie. En outre, lors de la période d'études à la Folkwang Universität der Künste Essen, ils s'acquittent de la cotisation en vigueur (« Rückmeldebetrag » : à titre indicatif, le montant 2017-2018 est de 300,62€).

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiants :*
 - o Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de chaque établissement ;
 - o Ils doivent contracter, à leurs frais, une assurance médicale obligatoire adaptée, incluant les frais médicaux spécifiques, l'hospitalisation et le rapatriement, et en apporter la preuve ;
 - o Ils doivent prendre en charge l'ensemble des dépenses afférentes à la formation et particulièrement celles liées au séjour dans l'établissement d'accueil (assurance responsabilité civile, transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles et le cas échéant, celles des accompagnants à charge) ;
 - o Durant la période de mobilité dans l'établissement partenaire, prévue dans l'annexe pédagogique jointe à la présente convention, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;

- Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation et d'effectuer leur mobilité dans des conditions optimales.

- *Pour les établissements partenaires :*

- Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;

- L'établissement d'origine fournit aux étudiants toutes les informations utiles pour les préparer au séjour dans l'établissement partenaire ;

- L'établissement d'accueil s'efforce, dans la mesure du possible, de renseigner et d'aider les étudiants pour la recherche d'un logement, prioritairement sur le campus.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1. Organisation des enseignements

La durée des enseignements de la première année à Tours est la suivante :

- 1^{er} semestre : 282h

- 2^e semestre : 282h

La durée des enseignements de la deuxième année à Essen est la suivante :

- 1^{er} semestre : $17 \times 12 = 204h$

- 2^e semestre : $17 \times 12 = 204h$

La durée des enseignements de la troisième année à Tours est la suivante :

- 1^{er} semestre : 222h

- 2^e semestre : 222

La durée des enseignements de la troisième année à Essen est la suivante :

- 1^{er} semestre : $14 \times 12 = 168h$

- 2^e semestre : $12 \times 12 = 144h$

Dans les deux universités la somme des enseignements de chaque semestre correspond à 30 ECTS.

Au premier semestre de la troisième année (S5), l'étudiant effectue un stage obligatoire (voir les modalités à l'article 4.2).

La langue d'enseignement sera le français à Tours et l'allemand à Essen.

Pour le schéma de mobilité, voir l'Annexe 2 pédagogique.

4.2. Stage

Le stage se déroule durant le semestre 5 (premier semestre de la troisième année) dans le pays de l'université où l'étudiant étudie et selon la durée fixée par le règlement interne de chaque université. Les responsables de la formation veillent à ce que le stage ait lieu dans une structure culturelle ou artistique en lien avec les objectifs de la formation et le projet professionnel de l'étudiant.

Une fois le stage accompli, le responsable de la structure d'accueil rédige un bref rapport sur la façon dont celui-ci s'est déroulé. L'étudiant rédige un rapport de stage de cinq pages (10 000 signes) dans la langue du pays où le stage a été effectué. Le rapport de stage est évalué par les responsables de la formation. En cas de réussite du stage, l'étudiant obtient 6 ECTS. L'obtention de l'UE « Stage » rapporte 6 ECTS à l'étudiant.

4.3. Mémoire de recherche

Le choix du sujet de recherche s'effectue selon les règles en vigueur dans l'université où l'étudiant projette de réaliser son mémoire. L'établissement concerné aide l'étudiant dans ses travaux en lui fournissant les indications et les moyens donnant accès aux sources nécessaires à la recherche.

Le mémoire se présente sous la forme d'un texte rédigé d'une trentaine de pages (60 000 signes) dans la langue du pays où l'étudiant étudie.

Le mémoire est évalué selon les règles en vigueur dans l'établissement choisi. Sa validation dans le cadre du module 5 du 6^{ème} semestre rapporte 12 ECTS à l'étudiant.

4.4. Evaluation des étudiants

Les établissements partenaires déterminent ensemble les conditions et modalités d'évaluation des étudiants et d'attribution du diplôme :

- A la fin de chaque année universitaire, le jury est celui de l'année où l'étudiant étudie ; il se prononce sur le passage en année supérieure, et fournit un relevé de notes mentionnant les crédits ECTS obtenus.
Les universités partenaires ont établi un tableau de conversion des notes respectant les spécificités de notation en usage dans chaque université (ce tableau de conversion des notes est joint en annexe).
- A l'issue de la période de formation, le jury est celui de l'année où l'étudiant étudie ; il décide de l'attribution ou non du diplôme. Sous réserve qu'ils aient satisfait au contrôle des connaissances, les étudiants reçoivent un double diplôme de B.A. Musikwissenschaft / Licence de Musique et Musicologie.

Un supplément au diplôme sera délivré.

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

L'obtention du double diplôme de B.A. Musikwissenschaft / Licence de Musique et Musicologie donne la possibilité à l'étudiant de s'inscrire en première année de Master Musikwissenschaft à Essen et en première année de Master Recherche ou de Master Enseignement en Musique et Musicologie à Tours. Le B.A. Musikwissenschaft / Licence de Musique et Musicologie permet d'intégrer des emplois dans les administrations culturelles tels théâtres, orchestres, écoles de musique, administrations régionales et communales etc.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences.

Des échanges réguliers entre les enseignants-chercheurs sont opérationnels depuis plusieurs années. Un minimum de deux conférences données par un enseignant-chercheur titulaire de l'établissement partenaire continuera à être institué chaque année.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, cours de langue pour préparer la mobilité des étudiants, brochures de présentation du programme et autres supports de communication, etc.).

Les partenaires s'efforcent de rechercher, unilatéralement et/ou conjointement, les ressources financières nécessaires à la mise en place et à la pérennisation de la formation proposée en partenariat. A cet effet, un soutien de l'Université franco-allemande (UFA) a été obtenu à compter de l'année 2017-2018 pour une durée de 4 ans.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans (soit jusqu'à l'année universitaire 2022-2023, conformément à la durée de l'habilitation nationale de la Licence de Musicologie, Parcours Musique et Musicologie de l'Université de Tours), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent leurs études.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en allemand, chacun des textes faisant également loi.

Université de Tours

Folkwang Universität der Künste Essen

Le Président

Le Recteur

Philippe Vendrix

Andreas Jacob

**Cursus intégré de musicologie franco-allemand - Maquette
Deutsch-Französischer Studiengang Musikwissenschaft - Studienplan**

1^{ère} année TOURS

SEMESTRE 1 - S1						SEMESTRE 2 - S2					
Nom du module	CPs	Coeff.	TC	ME	H/S	Nom du module	CPs	Coeff.	TC	ME	H/S
1. Techniques de la musique Formation de l'oreille et technique d'écoute	3	3	CC/ET	TD	1,5	1. Techniques de la musique Formation de l'oreille et technique d'écoute	3	3	CC/ET	TD	1,5
Préparation à l'écriture et technique de clavier	3	3	CC/ET	TD	1,5+1	Écriture et harmonie au clavier	3	3	CC/ET	TD	1,5+1
Déchiffrage, méthodologie du document noté	2	2	CC/ET	TD	1	Déchiffrage, méthodologie du document noté	2	2	CC/ET	TD	1
2. Outils et langages fondamentaux Méthodologie, technique du commentaire d'écoute et de l'analyse	2+2	2+2	CC/ET	TD	2	2. Outils et langages fondamentaux Initiation à la musicologie	2	2	CC/ET	TD	1,5
Histoire générale de la musique	2	2	CC/ET	CM	2	Méthodologie, technique du commentaire d'écoute et de l'analyse	2+2	2+2	CC/ET	TD	1+1,5
3. Langues et langages Allemand et français musicologiques	2	2	CC/ET	TD	1,5	3. Langues et langages Allemand et français musicologiques	2	2	CC/ET	TD	1,5
Expression écrite bilingue	2	2	CC/ET	TD	1,5	Expression écrite bilingue	2	2	CC/ET	TD	1,5
4. Documentation et informatique Informatique	2	2	CC/ET	TD	1	4. Documentation et informatique Informatique	2	2	CC/ET	TD	1
Méthodologie documentaire et expression	2	2	CC/ET	TD	1	Méthodologie documentaire et expression	2	2	CC/ET	TD	1
5. Pratiques de la musique Initiation au chant	1	1	CC/ET	TD	1	5. Pratiques de la musique Initiation au chant	1	1	CC/ET	TD	1

Initiation au piano	1	1	CC/ET	TD	1	Accompagnement au piano	1	1	CC/ET	TD	1
Pratique collective vocale	1	1	-	-	1,5	Pratique collective vocale	1	1	CC/ET	TD	1,5
6. Musique et littératures allemande et française	1	1	CC	TD	1,5	6. Musique et arts visuels allemands et français	1	1	CC	TD	1,5
7. Musique et culture						7. Musique et culture					
Introduction au jazz	2	2	CC/ET	CM	1	Histoire de la musique du Moyen	2	2	CC/ET	CM	1,5
Introduction à l'ethnomusicologie	2	2		CM	1	Âge	2	2		CM	1,5
						Histoire de la musique classique					
TOTAL	30				24		30				22

Légende - Legende

CC	Contrôle Continu- Studienbegleitende Kontrolle
CM	Cours Magistral
CPs	Crédits - Kreditpunkte
E	Écrit
ET	Examen Terminal
EU	Einzelunterricht
GU	Gruppenunterricht
HA	Hausarbeit
H/S	Heures par semaine
LF	Lehrform
ME	Modalités d'enseignement
MP	Mündliche Prüfung
O	Orale

P	Portfolio
PF	Prüfungsform
PP	Praktische Prüfung
S	Seminar
SK	Sprachkurs
SP	Schriftliche Prüfung
SSt	Selbststudium
SWS	Semesterwochenstunden
TC	Type de contrôle (1 ^{ère} session/ 2 ^{nde} session)
TD	Travaux dirigés
Ü	Übung
V	Vorlesung

Deutsch-Französischer Studiengang Musikwissenschaft

2. Studienjahr ESSEN

3. SEMESTER – S3						4. SEMESTER – S4					
Modulname	CPs	Coeff.	LF	PF	SWS	Modulname	CPs	Coeff.	LF	PF	SWS
1. Musikalische Grundlagen						1. Musikalische Grundlagen					
Gehörbildung 1	3	3	Ü	CC	2	Gehörbildung 2	3	3	Ü	SP	2
Tonsatz 1	3	3	Ü	P	2	Tonsatz 1	3	3	Ü	P	2
2. Historische Musikwissenschaft						2. Systematische Musikwissenschaft					
Musik vor 1800	4	4	S	P	2	Einführung in die systematische	4	4	S	P	2
Musik nach 1800	5	5	S	HA	2	MW	5	5	S	HA	2
Vertiefung						Instrumentenkunde					
						Vertiefung					
3. Französisch-deutsches Sprachmodul						3. Französisch-deutsches Sprachmodul					
Musikalische Terminologie	3	3	S	P	2	Musikwissenschaftliche Texte schreiben	3	3	S	P	2
4. Kulturwissenschaften						4. Kulturwissenschaften					
Musik und Kulturtheorie	4	4	S	P	2	Musik und Medienwissenschaft	4	4	S	P	2
5. Musikalische Praxis						5. Musikalische Praxis					
Beifach Klavier – BIL	3	3	EU	CC	1	Beifach Klavier – BIL	3	3	EU	PP	1
Ensemble – Chor, Schola, ev.	2	2	GU	PP	2	Ensemble – Chor, Schola, ev.	2	2	GU	CC	2
Instrumentalensemble						Instrumentalensemble					
TOTAL	30				17		30				17

TOTAL	30				16,5		30				14
--------------	-----------	--	--	--	-------------	--	-----------	--	--	--	-----------

Deutsch-Französischer Studiengang Musikwissenschaft

3. Studienjahr ESSEN

5. SEMESTER - S5						6. SEMESTER - S6					
Modulname	CPs		LF	PF	SWS	Modulname	CPs		LF	PF	SWS
1. Musikalische Grundlagen Tonsatz 2/ Analyse	3	1	Ü	P	2	1. Musikalische Grundlagen Tonsatz 2/Analyse	3	1	Ü	P	2
2. Musik im medialen Kontext Musik und Medien Funktionale Texte Musiktheater	3 3 6	4	S S S	- P HA	2 2 2	2. Wahlpflicht Colloquium 2 Vertiefungsseminare der MW nach Wahl	3 3 3	3	S S S	- P -	2 2 2
3. Dritte Fremdsprache Z. B. Italienisch, Englisch, Chinesisch	3	1	SK	SP	2	3. Dritte Fremdsprache Z. B. Italienisch, Englisch, Chinesisch	3	1	SK	SP	2
4. Berufsvorbereitung 2 Kurse nach Wahl aus: Kulturmanagement, Präsentationstechnik, Studioarbeit, Chorleitung	3 3	2	S S	PP/ SP/ MP	2 2	4. Berufsvorbereitung 1 Kurs aus: Kulturmanagement, Präsentationstechnik, Studioarbeit, Chorleitung	3	1	S	PP/ SP/ MP	2
5. Praktikum	6	2	-	P	-	5. Bachelorarbeit	12	4	Sst	HA	-
TOTAL	30				14	TOTAL	30				12